

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DFPE 5 Renforcer les activités ludiques et intergénérationnelles – Stratégie de déploiement des activités ludiques dans l'espace public. Subvention (33.000 euros) à quatre associations.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions, avec conventions pluriannuelles ou annuelles, pour le fonctionnement de son activité ludique ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer trois nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs et une convention annuelle, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations « Makabane » (15e), « CRL 10 » (10e), « Home Sweet Mômes » (18e) et « Crescendo » (14e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association « Makabane » pour la gestion et l'animation de la ludothèque citoyenne installée au croisement de la rue Balard et de la rue de la montagne de l'Espérou, 15e arrondissement (192861 - 2019-08636).

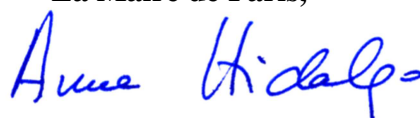
Article 3 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association « CRL 10 » pour la gestion et l'animation de la ludothèque citoyenne située place Jan Karski, 10e arrondissement (470 - 2019-09488).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association « Home Sweet Mômes » pour la gestion et l'animation de la ludothèque citoyenne située 122 rue des Poissonniers, 18e arrondissement (161081 - 2019-09494).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association « Crescendo » pour son activité des « samedis matins en famille », 14e arrondissement (9608 - 2019-08987).

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4212, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO